



MEUDON
CHAVILLE
SEVRES
VOLLEY-BALL

■ **Tournois de volley-ball** Samedi 29 et Dimanche 30 juin 2024 Complexe sportif Marcel Bec à Meudon

○ **Règlement des tournois**

Toute inscription aux tournois de volley-ball du Festival des Sports de Nature 2024 implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

Organisation générale

Samedi 29 juin 2024

- 1 tournoi 4x4 mixte avec 1 féminine minimum
- 1 tournoi Jeunes (1X1 M9, 2X2 M11 M&F, 3X3 M13 M&F, 3X3 M15 M&F)

- Dimanche 30 juin 2024

- 1 tournoi 3x3 féminin
- 1 tournoi 3x3 masculin

- Règles

Sauf mention particulière écrite dans ce règlement, les règles de jeu sont les règles officielles du volley-ball édictées par la FIVB.

- Terrains

- 30 terrains seront installés sur la pelouse en gazon du terrain de football d'honneur du complexe sportif Marcel Bec.
- Les terrains mesureront 7m x 14m (sauf tournoi M11 4,5m x 9m).
- La hauteur des filets sera de 2m00 pour les tournois M9 et M11, 2m10 pour M13 et M15.

- La hauteur des filets sera de 2m35 pour le 4x4 Mixte
- La hauteur des filets sera de 2m24 pour le 3x3 Féminin et de 2m43 pour le 3x3 Masculin.

- Formule

- Les rencontres se disputent toutes en 1 set gagnant.
- Chaque set se disputera en 15, 21 ou 25 points. Le choix des fins de sets sera décidé par l'équipe d'organisation en fonction du nombre d'équipes participant au tournoi.
- 3 serveurs minimum par équipe.
- En cas de retard important sur l'horaire, l'équipe d'organisation pourra modifier en cours de tournoi la formule.

- Inscriptions

- Droits d'engagement pour participer au tournoi de volley-ball 4X4 mixte

- Inscription par équipe: 20 € jusqu'au 21 juin 2024
- Inscription par équipe sur place: 28 €
- Dans la limite des places disponibles, les inscriptions seront ouvertes sur place le samedi 29 juin 2024 jusqu'à 12h.

- Droits d'engagement pour participer au tournoi Jeunes

- Inscription individuelle: 5 € jusqu'au 21 juin 2024

- Droits d'engagement pour participer aux tournois 3x3 féminin et masculin:

- Inscription par équipe: 30 € jusqu'au 21 juin 2024
- Inscription par équipe sur place: 36 €
- Dans la limite des places disponibles, les inscriptions seront ouvertes sur place le dimanche 30 juin 2024 jusqu'à 9h.

Les inscriptions et paiements se font uniquement par HelloAsso, le bulletin d'inscription se trouve à l'adresse Internet suivante www.seineouest.fr

Le certificat médical devra être adressé à l'organisation avec le bulletin d'inscription complété et le paiement à l'adresse suivante (si le joueur n'est pas licencié FFVB ou FSGT):

Tournoi Volley, Service Jeunesse & Sports, 3 avenue de la Résistance, 92370 Chaville

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

- Annulation d'une inscription au tournoi de volley-ball 4X4 mixte

Toute annulation d'inscription sera formulée par courrier. La demande de remboursement doit parvenir aux organisateurs au plus tard dans les 8 jours qui précèdent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve. Il ne sera effectué aucun remboursement hors délais.

- Composition des équipes

- Un(e) joueur(se) ne pourra participer au tournoi dans 2 équipes différentes, sauf sur demande exceptionnelle de l'équipe d'organisation.

- Un(e) joueur(se) d'une équipe éliminée lors des tours de qualification ne peut en aucun cas être repêché par une autre équipe, qui poursuit la compétition. En fait, un(e) joueur(se) ne peut être membre que d'une seule et unique équipe, pour la durée du tournoi sauf sur demande exceptionnelle de l'équipe d'organisation.

- Participation

- Le tournoi est ouvert à toute personne, homme ou femme.
- Chaque joueur(se) doit être porteur d'une pièce d'identité, de sa licence FFVB ou fédération affiliée (photocopie ou double).
- Dans le cas où le joueur(se) n'est pas licencié dans un groupement sportif affilié à la FFVB, il doit impérativement posséder un certificat médical attestant de sa faculté à participer au tournoi volley du Festival des Sports de Nature.

- Tenue

Les joueurs doivent se présenter obligatoirement dans une tenue sportive, chaussures à crampons exclues.

- Équipement

Chaque joueur apporte son propre ballon d'échauffement, il en est seul responsable.

Le Chaville Sèvres Volley-ball, club partenaire du tournoi volley du Festival des Sports de Nature, procurera en cas de besoin les ballons pour les rencontres.

- Arbitrage

L'arbitrage est assuré par les joueurs et joueuses sur chaque terrain. Le tournoi sera supervisé par un(e) arbitre officiel(le) de la FFVB (niveau arbitre fédéral). En cas de litige, l'arbitre officiel intervient, sur demande, conseille et finalement tranche (décision sans appel).

- Sécurité et assistance médicale

Un poste de secours est implanté sur site, une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les joueurs qu'ils jugeront en danger. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

- Assurances

Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la société AXA France par contrat n° 39283040245487.

Responsabilité individuelle : en cas d'accident les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les autres joueurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant intervenir.

- Individuelle Accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française de Volley-ball.

- Récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Les membres des équipes terminant à la 1^{re}, 2^e ou 3^e place du tournoi peuvent être récompensés par des lots.

Suivant le nombre d'équipes inscrites au tournoi, l'équipe d'organisation pourra décider de créer plusieurs tournois, et donc de récompenser les vainqueurs de chaque tournoi.

- Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

- CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au tournoi de volley-ball du Festival des Sports de Nature. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association Chaville Sèvres Volley-ball. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse suivante:

**Tournoi Volley, Service Jeunesse & Sports, 3 avenue de la Résistance,
92370 Chaville**